

## INFORMATIONS MUNICIPALES

\*\*\*\*\*

### ● **ENQUETE POUR L'AMELIORATION DES SERVICES AU PUBLIC**

En Saône-et-Loire, l'Etat et le Département, ont lancé une démarche de schéma départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en collaboration étroite avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Une analyse des besoins de la population permettra de proposer des pistes d'amélioration.

Ainsi, jusqu'au 30 octobre prochain, vous pouvez répondre au questionnaire sur votre utilisation des services publics et donner votre avis sur leur accessibilité et vos attentes en téléchargeant le document sur les sites internet des services de l'Etat [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr) ou du Département [www.saoneetloire71.fr](http://www.saoneetloire71.fr) avec un retour par voie dématérialisée.

Ce formulaire est également disponible en mairie avec un retour postal gratuit.

### ● **AFFOUAGES 2015**

La période des affouages a commencé, aussi, toute personne intéressée pour une coupe de bois doit se faire connaître auprès des services municipaux par tout moyen à sa convenance (téléphone, mail ou dans nos locaux).

La date butoir des inscriptions est fixée au mercredi 28 octobre 2015 inclus.

### ● **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La municipalité, en collaboration avec l'Association des Anciens Combattants, vous attend nombreux à la commémoration du 11 novembre 1918 pour un dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Le rassemblement commencera à 9 h 30 devant la mairie. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie à la salle des fêtes

### ● **PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE RESEAU ZOOM DU GRAND CHALON**

Afin de redonner aux personnes en situation de handicap la possibilité de se déplacer dans de meilleures conditions, le Grand Chalon a adopté un nouveau règlement du service « PIXEL » consultable en mairie.

Pour tous renseignements, contacter l'espace ZOOM, Place de Beaune à  
Chalon-sur-Saône (03.85.93.18.80)



## Mairie de Saint-Loup-de-Vareennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.vareennes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.vareennes@wanadoo.fr)

### COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le douze octobre deux mille quinze à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Vareennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Lilia HURÉ, Frédérique TARTIER-JACOB, J. CRELIER, Laëtitia FAVAUT, Sonia MORET et Annick FIEUX et Mrs Henri LIEUTET, Renaud SABATIER, Daniel MOREIL, Dominique REVILLOT et Jean-François LESSARD

Absents avec pouvoir : Fabrice CHEVILLARD pouvoir à J. CRELIER, Christophe BADOT pouvoir à F. DEBRAS

Absents :

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité après que Mme MORET ait fait remarquer que le compte-rendu n'avait pas repris la totalité des débats relatifs à la nouvelle organisation des NAP. Monsieur le Maire a rappelé que le compte-rendu n'est qu'un condensé du procès-verbal qui lui, reprend effectivement tous les propos tenus lors des séances.

### Ordre du Jour

1. Maison des jeunes – Mise en concurrence de la gestion du Centre de Loisirs
2. Le Relais – Reconduction de la convention
3. CAF – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement
4. Grand Chalon – Convention pour la création d'un service commun dans le domaine de l'ingénierie et l'assistance technique
5. Association de la Chasse – Bail 3.6.9 pour exploitation des bois communaux
6. AMF – Motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
7. Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### 1. Maison des Jeunes – Mise en concurrence de la gestion du Centre de loisirs

Monsieur le Maire informe les élus de l'arrivée à échéance du contrat de gestion du Centre de Loisirs au 31 décembre prochain. Il est nécessaire de recourir à un nouvel appel d'offres pour la recherche du prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le cahier des charges qui servira de support à l'appel d'offres a été modifié pour ouvrir l'accueil aux enfants dès 3 ans et supprimer l'accueil des adolescents (15 – 17 ans)

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en œuvre de l'appel d'offres pour la gestion de l'animation à la Maison des Jeunes et approuve le cahier des charges tel qu'établi.

#### 2. Le Relais – Reconduction expresse de la convention

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a signé une convention avec Le Relais France pour la collecte de linge de maison et vêtements divers. Le contrat arrive à échéance au 31 décembre prochain,

aussi, est-il demandé de reconduire pour 2016 ce partenariat dans la mesure où cette collecte correspond vraisemblablement à un besoin de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec « Le Relais France » pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

### **3. CAF – Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement**

Monsieur le Maire rappelle que cette convention a été conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2017 et qu'elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ordinaire. Une partie du calcul de cette prestation est basée sur le taux de ressortissants du régime général sur le département lequel a été réévalué à 98 %, alors que la convention tenait compte d'un taux à 98.40 %. Cette modification prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et doit faire l'objet d'un avenant n° 1 que Monsieur le Maire demande aux élus de signer.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

### **4. Grand Chalon – Convention pour la création d'un service commun dans le domaine de l'ingénierie et l'assistance technique**

Suite à la délibération du Grand Chalon en date du 2 juillet dernier créant un service commun dans le domaine de l'ingénierie et l'assistance technique, il est demandé aux collectivités membres de signer cette convention. Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'apporter un appui technique dans les domaines de l'aménagement, de la voirie et des bâtiments à toutes les communes qui en feraient la demande. Ce service reste gratuit à raison de deux sollicitations par an : au-delà, la prestation est fixée à 400 € par jour. Dans la mesure, où ce service peut représenter un besoin pour les services administratifs qui n'ont pas forcément les compétences requises en la demeure, sans dépasser les deux interventions gratuites, Monsieur le Maire demande aux élus l'autorisation de signer cette convention.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **5. Association de la Chasse – Bail 3, 6, 9 pour utilisation des bois communaux**

Monsieur DEBRAS rapporte la demande de Monsieur GORGE, président de l'association de Chasse, qui sollicite la mise en œuvre d'un bail 3, 6, 9 leur permettant l'utilisation des bois communaux. Toutefois, lors de l'étude de cette demande, un bail établi en 1990 a été retrouvé, aussi, Monsieur GORGE en sera informé afin de connaître ses nouvelles intentions.

Le Conseil Municipal ne délibère pas.

### **6. AMF – Motion de soutien pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Dans la mesure où une délibération référencée 68-2014 apporte déjà notre soutien à l'AMF sur ce sujet et qu'aucun élément nouveau n'est à noter, il est demandé aux élus de ne pas délibérer : l'assemblée répond favorablement à l'unanimité.

## **COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES**

### **- Réunion sur la mutualisation horizontale** : Rapporteur H. LIEUTET

La mutualisation se heurte toujours au problème de la couverture en matière d'assurance lors du prêt de matériel attaché à du personnel spécifique. Par contre, elle a permis des économies pour les opérations de broyage de fossés. Pour mutualiser la vérification des extincteurs il reste un point à solutionner qui concerne le regroupement des extincteurs en un seul et unique endroit.

### **- Comité de pilotage du 06 octobre de la Maison des Jeunes** : Rapporteur A. FIEUX

L'accueil des enfants de 3 ans et la problématique de la baisse de fréquentation des petits les mercredis après-midi ont été évoqués. Ce dernier élément résulte de la nouvelle organisation des familles en matière de NAP : celles qui ont réussi à trouver une garde pour le jeudi après-midi, utilise le même mode pour les mercredis après-midi !

Le bilan de fonctionnement 2014 a confirmé la baisse de fréquentation aussi un premier bilan provisoire sur 2015 était fortement attendu. Celui-ci a clairement mis en avant le redémarrage de la structure : pour les vacances d'été, l'accueil pouvait atteindre entre 24 et 30 enfants par jour !

La directrice de la structure souhaiterait réorganiser l'aménagement intérieur de la Maison des Jeunes et pour cela elle sollicite l'acquisition de meubles sur roulettes. Cet investissement peut être subventionné par la CAF. Le prochain comité de pilotage est prévu pour février-mars 2016.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **NAP nouvelle mouture** : Monsieur le Maire informe les élus du courrier des délégués de parents d'élèves demandant aux élus de reconsidérer le coût des NAP à la baisse. Une réunion publique a donc été organisée le 09 octobre pour permettre aux parents de s'exprimer sur la question.

En préambule, Monsieur le Maire a rappelé que la mise en œuvre des NAP résulte de la réforme des rythmes scolaires laquelle a été imposée par l'Etat aux collectivités locales en septembre 2014. Ainsi, Saint-Loup-de-Vareennes a essayé de faire de son mieux selon ses moyens pour leur organisation.

Mme FIEUX a repris ensuite l'historique de l'organisation des NAP depuis l'origine avec les jours et heures de mise en place des NAP grâce au concours du bénévolat et du personnel communal. Depuis septembre 2015, les NAP ont été regroupées sur une seule demi-journée contraignant la collectivité à faire appel à des intervenants extérieurs, le bénévolat n'étant alors plus réalisable. Mme FIEUX conçoit ensuite qu'il y a eu un problème au niveau de l'animation sportive et en donne l'explication : problème de santé de l'animateur prévu et remplacement de dernière minute par une personne moins compétente, voire pas du tout, mais accompagnée par le coordinateur pour assurer de son mieux sa prestation.

Pour finir, Monsieur DOISNEL a exposé la stratégie mise en place en direction des tout-petits. Il précise ainsi qu'il ne s'agit pas de 3 heures de lecture mais d'une approche de la lecture par la mise en œuvre de saynètes d'un conte tout en suivant les règles édictées par l'Etat.

Mme CRELIER intervient : « il semble qu'il y ait un fossé entre le programme exposé et le ressenti des enfants ! Les parents qui contribuent financièrement aux NAP aimeraient voir leur enfant ravi et épanoui à la sortie des activités ce qui n'est vraisemblablement pas le cas ». Effectivement, ajoute Monsieur le Maire, il y a même des enfants qui ne veulent pas aller aux NAP c'est qu'il doit y avoir un réel problème.

Mme JACQUIER rapporte que le coordinateur a tout de même admis que le temps d'activité proposé aux tout-petits était peut-être trop long. Monsieur le Maire confirme et précise que Monsieur DOISNEL doit reconsidérer cette animation pour la prochaine période.

Mme CRELIER s'insurge contre cette réforme qui au départ devait apporter un bien-être à TOUS les enfants et en fait il est constaté que l'organisation de ces NAP fonctionne à deux vitesses selon que l'enfant appartienne à une commune riche (qui peut mettre des moyens en face des activités périscolaires) et les autres ! Et d'autre part, les NAP n'étant pas obligatoires, certains parents aux revenus modestes ne peuvent inscrire leur enfant faute de moyens suffisants. C'est scandaleux !

Mme MORET s'interroge sur une éventuelle mutualisation avec les services du Grand Chalon, mais, Monsieur DEBRAS lui répond que cela est impossible : le Grand Chalon n'a pas la compétence requise. Mme FIEUX explique que la mutualisation entre communes est possible : le partage des compétences en matière de coordination de M. DOISNEL entre Lux et Saint-Loup en est le résultat.

Mme JACQUIER demande s'il sera possible pour la collectivité de bénéficier de l'aide financière de la CAF de 0.50 € par enfant et par an au titre de l'accueil des enfants en NAP. Mme FIEUX répond par la négative car il faut que la commune soit déclarer ALSH comme l'IFAC, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Maire reprend en indiquant qu'il a expliqué aux parents que les tarifs actuels n'étaient pas figés, qu'ils pouvaient être réétudiés et évoluer vers une baisse du coût de chaque période et/ou une gratuité du service pour les enfants de maternelle qui font la sieste et/ou une dégressivité pour les fratries. Mme FIEUX précise qu'actuellement un seul enfant de maternelle faisant la sieste est concerné nécessitant malgré tout la présence de Coralie GUICHARD.

Monsieur REVILLOT suggère de moduler les tarifs en fonction du coefficient familial comme pour la Maison des jeunes.

Mme MORET demande où en est Mme NONIN au niveau de ses heures dans la mesure où elle est très appréciée des parents elle pourrait tenir lieu de coordinateur en régie. Monsieur LIEUTET lui fait remarquer qu'il faut pour cela des diplômes qu'elle n'a pas et Monsieur le Maire ajoute que cela impliquerait une embauche supplémentaire car elle est pratiquement au maximum de ses heures. Pour Mme FIEUX, il importe qu'il y ait un coordinateur car elle a assumé ce rôle pendant la 1<sup>ère</sup> année de mise en route des NAP et ne souhaite pas le poursuivre.

« Puisque les NAP doivent coller aux aspirations des parents, il conviendrait peut-être de leur demander leurs attentes » propose Mme TARTIER. Monsieur le Maire fait remarquer que pour l'instant la collectivité ne dispose pas de suffisamment de recul pour prendre une quelconque décision et Monsieur LIEUTET poursuit en indiquant que le point fait à la fin de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre des NAP le permettra peut-être.

Mme FIEUX informe les élus que l'animateur sport sera remplacé pour la 2<sup>ème</sup> période.

Monsieur le Maire est conscient que le système doit être amélioré mais que celui-ci ne pourra pas être modifié avant septembre 2016, date imposée par le PEDT (Plan Educatif des Territoires)..

M. SABATIER revient sur le fait que M. DOISNEL doit revoir sa copie : « Y aura-t-il un retour sur les changements effectués ? » Monsieur DEBRAS lui répond qu'en tout état de cause, il n'aura de toute façon pas la capacité d'apprécier ou de juger des changements.

Mme MORET demande que le travail sur ce dossier se mette en place dès à présent.

Monsieur le Maire sollicite Mme FIEUX afin qu'elle organise au plus vite une réunion pour apporter une réponse aux parents dès la rentrée de la période n° 2, comme il s'y est engagé.

- **Décentralisation de MARDOR** : Monsieur le Maire a reçu un courrier des salariés du centre de médecine et de réadaptation de MARDOR lui demandant de soutenir leur projet contre la décentralisation de cet établissement. Cette délocalisation fait suite à une directive de l'Agence Régionale de Santé qui demande la fermeture à court terme de cet établissement en tant que centre médical. Il deviendrait un centre d'accueil d'aidants pour repos physique et psychologique sans structure médicale. La partie médicalisée sera transférée sur Chalon-sur-Saône.

D'après les éléments recueillis auprès de la Croix Rouge Française, propriétaire du site, il apparaît que cette décentralisation est inévitable aussi, Monsieur le Maire rapporte aux élus qu'il n'est pas favorable au soutien demandé : le conseil municipal suit cet avis à l'unanimité

- **Inauguration du pôle périscolaire** : cette manifestation aura lieu le samedi 14 novembre à 11 heures pour correspondre au Conseil des Maires qui se tiendra à cette date sur la commune.

- **Association des P'tits Loups** : Elle sollicite l'occupation, en lieu et place de l'association de pétanque qui doit déménager au 1<sup>er</sup> étage à la Maison des Jeunes, du local de la salle des fêtes situé sous l'auvent lorsqu'il sera libéré. Monsieur le Maire informe les élus qu'il a donné son aval.

- **Bulletin municipal** : M. MOREIL informe les élus de la livraison imminente de ce document qui comme à l'accoutumée, et malgré les nombreuses relances faites, aura du retard. Le non-respect des délais peut être une cause de dénonciation du contrat et la commune pourra s'y appuyer le moment venu.

- **Téléthon** : M. MOREIL a réinscrit la commune pour 2015, lequel aura lieu le 04 décembre prochain. Les mêmes associations repartent avec des demandes d'animations sportives pour changer.

- M. LIEUTET fait part du compte-rendu de la réunion avec les affouagistes lequel met en avant les problèmes rencontrés avec les coupes non faites et les dégradations constatées.

- M. SABATIER fait savoir que le panneau de la rue de Saint-Loup mériterait d'être déplacé suite aux nouvelles modalités de circulation. Monsieur le Maire pense même qu'il pourrait être remplacé à cette occasion.

- M. LESSARD fait savoir que la vitesse dans le lotissement du Château reste toujours excessive. Il sollicite une circulation à 30 km/h afin de sécuriser les lieux. Monsieur le Maire répond que cela ne pose pas de problème : un arrêté peut être pris pour permettre l'installation des panneaux réglementaires.

- Mme JACQUIER demande qu'une boîte aux lettres soit installée à la Maison des Jeunes car en l'absence de la directrice, les parents ne savent où déposer leurs fiches d'inscription. Il est convenu que les documents pourront être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie et que cette information devra passer dans les futures plaquettes éditées par la Maison des Jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Le Maire

F. DEBRAS

